

# Les enquêtes tous azimuts de la commission parlementaire sur les sectes créent la polémique

**Si la protection des mineurs fait l'unanimité, certaines intrusions dans le domaine religieux irritent.**

QUATRE-VINGT MILLE mineurs sont aujourd'hui touchés en France par le phénomène sectaire, selon la commission d'enquête parlementaire sur les sectes. Ce phénomène d'embrigadement des jeunes est au coeur des travaux menés depuis quelques mois par trente députés, toutes tendances confondues, qui ont organisé mardi une « descente » dans la communauté Tabitha's Place, un groupe biblique sectaire installé près de Pau.

Dans leur rapport, qui doit être remis le 19 décembre au président de l'Assemblée nationale, ces parlementaires vont « *faire des propositions pour porter un secours légal à ces mineurs hors d'état de se protéger eux-mêmes* », affirme le président de la commission, le député UMP du Rhône et ex-juge Georges Fenech.

## **Caractère «discriminatoire»**

Si la visite à Tabitha's Place ne semble pas faire débat, la volonté des parlementaires d'élargir leurs investigations dans le champ religieux suscite la polémique. Le président de la Fédération protestante de France, Jean-Arnold de Clermont, est ainsi monté au créneau contre le caractère « *discriminatoire* » des travaux. Des minorités liées au protestantisme sont régulièrement placées dans la ligne de mire des enquêteurs. « *Que le pasteur de Clermont s'occupe de son Église et nous laisse faire notre enquête !*, rétorque Georges Fenech. *Nous sommes dans un état de droit, laïc, je ne vois pas ce qu'il vient faire dans ce débat.* » Des incidents ont émaillé les auditions, venant offrir des arguments à ceux qui reprochent une conception trop étroite de la laïcité. Le 24 octobre, lorsque Jean-Pierre Machelon - auteur d'un rapport sur les relations des cultes avec l'État - a été entendu, le député UMP Jacques Myard lui a demandé s'il était « *très proche d'associations religieuses à forte connotation de foi* », intrusion modérément appréciée dans la vie privée de l'intéressé. Une semaine plus tôt, Didier Leschi, chef du bureau des cultes au ministère de l'Intérieur, avait provoqué le débat en exprimant sa crainte d'une remise en question de la « *liberté de conscience.* »

« *Tout le monde va être attentif à la manière dont seront formulées les propositions du rapport pour qu'elles soient bien une amélioration des dispositions de protection de l'enfance et non pas une mise en cause des croyances ou du droit des parents à élever leurs enfants selon leurs convictions* », souligne un fonctionnaire proche du dossier. Les précédentes commissions de 1995 et 1998 avaient eu leur lot de polémiques. Mais elles ne portaient pas sur la nature de la laïcité.